

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la décision du Président N°2023-63 en date du 29 décembre 2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la société XELLISS, 89E rue Pafebuch (West Side Village) - L8308 Capellen Luxembourg,

Vu la demande d'annulation de la location présentée par la société XELLISS,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'annuler la décision du Président N°2023-63 en date du 29 décembre 2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la société XELLISS, 89E rue Pafebuch (West Side Village) - L8308 Capellen Luxembourg.

Rombas, le 25 janvier 2024

Affichage au siège le 26 JAN 2024

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
6190-20240125-DP2024-04-CC  
Date de télétransmission : 26/01/2024  
Date de réception préfecture : 26/01/2024